### DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN ARRONDISSEMENT DE PAU

Envoyé en préfecture le 26/12/2022 Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le

ID: 064-216404301-20221213-22DEL160-BF

## **MAIRIE D'ORTHEZ**

Publié le 04/01/2023

#### EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

# **SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

<u>Présents</u>: M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, M. ARENAS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes PICHAUREAU (pouvoir à M. DESPLAT), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT** 

# 22 - 160 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

### **BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉAJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES**

Vu le budget primitif de l'assainissement,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits prévus au Budget Primitif,

Dans le cadre de l'exécution du budget 2022 du service assainissement, il est donc nécessaire de procéder aux rectifications budgétaires décrites dans le tableau ci-après :

Section d'investissement						
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations			
021	021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 94 000	Recettes			
16	1681 – Autres emprunts	- 94 000	Recettes			

Section de fonctionnement					
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations		
68	6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 1 500	Dépenses		
011	6132 – Locations immobilières	+ 9 500	Dépenses		

023	023 – Virement à la section d'investissement	+ 94 000	Envoyé en préfecture le 26/12/2022  Reçu en préfecture le 26/12/2022  Publié le  ID: 064-216404301-20221213-22DEL160-BF	
78	7815 – Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	+ 105 000	Recettes	

Après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 30 novembre 2022, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 4 abstentions (MM. CONEJERO, MELIANDE, Mmes MUSEL, DOMBLIDES), approuve la décision modificative n°2 du budget de l'assainissement de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 décembre 2022 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

> Le Maire d'ORTHEZ, Emmanuel HANON

Publiée le

